|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2016/14 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  18 juillet 2016  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation  
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**111esession**

Genève, 11-14 octobre 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la 111e session[[1]](#footnote-2), [[2]](#footnote-3)

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 11 octobre 2016 à 9 h 30 et s’achèvera   
le 14 octobre 2016 à 12 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Règlement no 107 (Véhicules des catégories M2 et M3).

3. Règlement no 39 (Indicateur de vitesse/compteur kilométrique).

4. Règlement no 43 (Vitrages de sécurité).

5. Règlement no 46 (Dispositifs de vision indirecte).

6. Règlement no 66 (Résistance de la superstructure (autobus)).

7. Règlement no 67 (Véhicules alimentés au GPL).

8. Règlement no 73 (Dispositifs de protection latérale).

9. Règlement no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

10. Règlement no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

11. Règlement no 118 (Comportement au feu des matériaux).

12. Règlement no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

13. Systèmes d’appel d’urgence en cas d’accident.

14. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA).

15. Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3).

16. Systèmes embarqués de stockage des données électroniques.

17. Règlement technique mondial no 6 (Vitrages de sécurité).

18. Nouveau règlement sur les systèmes actifs d’aide à la conduite.

19. Élection du Bureau.

20. Questions diverses.

II. Annotations

L’ordre du jour provisoire annoté sera publié avant la session du GRSG (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2016/14/Add.1).

1. Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leur exemplaire de tous les documents pertinents. Aucun document officiel ne sera disponible en salle de conférence. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE, à l’adresse suivante : www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/ wp29grsg/grsgage.html. À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique à l’adresse grsg@unece.org. Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), accessible à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la CEE (https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=XaVt\_z). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d’accès. En cas de difficulté, ils sont priés de joindre le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivante : www.unece.org/meetings/ practical.htm. [↑](#footnote-ref-3)